

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 32

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

OBJET

Subvention GIPREB : suivi écologique 2016

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Direction de L'environnement - Service Stratégies Environnementales des
Territoires
164.98**

PRESENTATION

Le Conseil Départemental est membre du GIPREB depuis sa création en 2000 (statut de Groupement d'Intérêt Public entre 2000 et 2010, puis syndicat mixte depuis le 1^{er} janvier 2011).

A ce titre, il participe au fonctionnement de la structure.

Par ailleurs, le Département soutient financièrement (en investissement) les opérations portées par le GIPREB.

Enfin, au-delà de ladite structure et sur ce territoire, le Conseil Départemental apporte également son soutien à des actions convergentes portées par d'autres collectivités (réduction des rejets, mise aux normes des stations d'épuration) ou des associations.

Le GIPREB syndicat mixte a pour objet de participer à la connaissance, l'aménagement, la mise en valeur et la réhabilitation de l'étang de Berre. Dans cette perspective a été mis en place le Contrat d'étang de Berre (2013-2018), qui s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 septembre 2006.

Ce contrat a obtenu en 2012 l'agrément définitif du Comité de Bassin et a été signé par les partenaires, dont le Conseil Départemental 13, en 2013.

A ce jour et à mi-parcours de cette programmation, 70 % des actions de la saison 1 (2013-2015) ont été réalisées ou sont engagées.

Le GIPREB travaille actuellement à la finalisation technique du programme d'actions et de son plan de financement de la saison 2 (2016-2018). Celui-ci fera l'objet prochainement d'une proposition d'avenant au contrat d'étang.

Dans l'intervalle et bien que le partenariat pour la saison 2 du contrat d'étang ne soit pas encore formalisé administrativement, le GIPREB conserve une dynamique dans la continuité de ses opérations.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Ainsi, le GIPREB sollicite une aide du Département pour l'opération suivante :

- Suivi écologique réalisé dans le cadre de l'observatoire du milieu (année 2016). Réalisée par le GIPREB depuis 2006, cette action inscrite sous le n° A-35 de la saison 1 du contrat d'étang est récurrente. Elle permet de témoigner de l'état de vitalité de l'écosystème et mieux connaître sa dynamique, orienter éventuellement les décisions de gestion en fonction de la réponse des milieux et informer les acteurs locaux et le public sur l'évolution du système. Conformément au plan de financement de l'opération A-35 du contrat d'étang, la participation départementale est appelée à hauteur de 15% du montant total de l'opération 1 (120 000 € TTC), soit 18 000 €.

Le présent rapport a pour objet de présenter à votre approbation l'octroi de l'aide départementale correspondante au GIPREB.

INCIDENCE BUDGETAIRE

En cas d'avis favorable de votre part, il conviendra de prélever les crédits d'investissement pour un montant total de 18 000 € sur l'autorisation de programme 2002-10583A.

L'action sera financée sur l'autorisation de programme et les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016 sous l'imputation suivante : chapitre 204, sous-chapitre 738, article 204181.

PROPOSITION

Compte tenu des éléments qui précèdent, je vous propose d'allouer au GIPREB Syndicat mixte :

- la subvention d'investissement relative à l'action « L'observatoire du milieu année 2016 » pour un montant total de 18 000,00 € TTC.
- et d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Ports et à l'Etang de Berre, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL